

PROCES VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux du port autonome à Marseille le 12 novembre 2003

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du 14 octobre 2003 du port autonome de Marseille, la grande commission nautique, saisie le 16 octobre 2003, s'est réunie le mercredi 12 novembre 2003 dans les locaux du Port Autonome, de Marseille pour émettre un avis sur la création du port abri au Fort Saint-Jean.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'inspection général des armées (marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur des études et techniques d'armement du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Daniel Dejardin, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur départemental des affaires maritimes des Bouches du Rhône	Membre de droit
	Pierre Ortolan, pilote des ports de Marseille et du Golfe de Fos	Membre temporaire
	Alain Cambiaggi, capitaine à la société de remorquage portuaire et d'assistance en Méditerranée	Membre temporaire
	Gérard Bouvier, Commandant à la société nationale Corse Méditerranée	Membre temporaire
	Hubert Baty, Membre du comité local et régional des pêches maritimes et des élevages marins	Membre temporaire
	Denis Rebufat, président du cercle nautique et touristique du Lacydon	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mme	Claire Auzeby	Port Autonome de Marseille
MM.	Christophe Piloix	Directeur des bassins Est du Port Autonome de Marseille
	Antoine Jourdan	Capitaine à la société de remorquage portuaire
	Robert Cavalier	Lamaneur
	Jacques Champoléon	Président délégué au comité régional PACA de la Fédération française de pêche en Mer
	Xavier Ballaro	Chargé de mission au service maritime des Bouches du Rhône
	Joseph Moysan	Commandant du Port
	Loïc Aballea	Direction régionale des Affaires Maritimes
	Jeab-Luc Person	Port Autonome de Marseille
	Alain Pontoizeau	Commandant à la société SNCM
	Jean-Louis Donnarel	Membre du comité local et régional des pêches maritimes et des élevages marins

Le président, après avoir remercié le directeur départemental des Affaires Maritimes et les représentants du Port Autonome de Marseille pour leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

## **SYNTHESE DU DOSSIER**

### **1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION**

Dans le cadre de l'accueil possible de la « Coupe de l'America » en 2007, deux projets de réaménagement des infrastructures portuaires du Port de Marseille sont envisagés.

L'avis de la grande commission nautique est sollicité sur les travaux de création d'un port abri au Fort Saint-Jean.

### **2. PRESENTATION DU PROJET**

La grande commission nautique est saisie que pour la première tranche d'aménagement telle que décrite dans le dossier n°103427 d'octobre 2003 rédigée par le port autonome de Marseille, et qui nécessite l'avis des navigateurs maritimes.

En séance, le projet a été présenté par MM. Piloix et Person.

L'objectif est la création d'un nouveau port-abri au Fort Saint-Jean, tels que décrit dans le dossier pré-cité.

L'influence du projet sur la navigation se manifesterait par la création d'un chenal de navigation vers le bassin du vieux port (largeur 75 m).

## **SYNTHESE DES DEBATS**

Si l'intérêt de ce projet dans le cadre de la Coupe de l'America n'est pas remis en cause, les commandants des ferries et le représentant de la société de remorquage soulignent les restrictions de manoeuvrabilité et de prise en charge de remorquage en raison de la diminution des zones d'évitage dans l'avant port de la Joliette. Ces réserves ne seront pas levées à l'issue des débats (vote défavorable de MM. Bouvier et Cambiaggi).

Le représentant des pilotes modère cette analyse considérant que les pratiques actuelles sont compatibles avec le plan d'occupation envisagée. Il ne sous-estime pas pour autant l'impact psychologique de la création de ces infrastructures portuaires. Il sera nécessaire d'adapter les procédures d'entrée dans le port de la Joliette, en particulier lorsque les conditions de mer sont défavorables.

Ces réserves ont été en partie prises en compte par le Port Autonome de Marseille, maître d'ouvrage du projet par la diminution de 25 mètres vers l'est de l'implantation du port abri.

Le projet proposé prend en compte les obligations du cahier des charges de la coupe America. Il pourrait toutefois être allégé si le nombre de basses prévues dans ce port-abri passait de 6 postes à 5 postes.

Le choix d'une entrée du port-abri vers le vieux-port permet d'une part de séparer nettement les usagers, d'autre part de restreindre l'état de mer dans le port abri. La zone d'évitage du chenal d'entrée du vieux port vers le port-abri du Fort Saint-Jean est considérée comme suffisante à ce type de manoeuvre et de navires.

Il est rappelé qu'une signalisation maritime des extrémités du port-abri sera prévue et sans équivoque (fréquence des feux).

Enfin, le représentant des plaisanciers demande qu'un dragage d'entretien permettant l'utilisation complète du chenal d'entrée vers le vieux port soit programmé (sur environ 75 m et pour une profondeur minimale cotée de 5m CM).

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 12 novembre 2003 dans les locaux du Port Autonome de Marseille, pour émettre un avis sur la création d'un port abri au Fort Saint-Jean.

Elle exprime un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- prévoir une signalisation maritime aux extrémités du port-abri
- prévoir un dragage d'entretien du chenal d'accès au vieux-port environ sur une largeur de 75 m. et sur une profondeur de 5 m.

Le président  
Yann Bertrac

Les membres  
Serge Allain

Daniel Dejardin,

Pierre Ortolan

Alain Cambiaggi,

Gérard Bouvier

Hubert Baty

Denis Rebufat,